

Cette maison, dite royale, dont Louis XVI avait encouragé la fondation par une subvention pour 26 lits d'abord, était ouverte aux militaires et aux ecclésiastiques malades (1).

En attendant, l'asile de Marseille peut servir de pieuse hôtellerie à ces courageux missionnaires du Levant, qui, au départ comme au retour, ne doivent avoir à compter qu'avec leurs inspirations ou leurs impressions de voyages, seule préoccupation qui soit digne de la tâche dans laquelle ils s'absorbent

Quoiqu'il en soit, il faut savoir gré aux disciples de Saint-Jean-de-Dieu d'avoir inauguré cette renaissance de l'Ordre en France, par des établissements en faveur des aliénés. Ils ont rappelé la société à ses devoirs méconnus, liquidé cet arriéré de la civilisation, et bien mérité de la patrie en ce que leur pratique dans ce genre de traitement a été un des germes féconds de la loi de 1838 (2).

Déjà leur hospice de Charenton, établi dès 1642, dans lequel les aliénés recevaient des secours, avait encouragé la fondation de la Salpêtrière; et cet hospice de Charenton n'était point le seul de leur ordre, pour le traitement de ce genre de maladie; on y comptait encore :

1° Celui de Château-Thierry, en Champagne, dont la fondation était due à la princesse Eléonore de Bergues, veuve du prince Latour-d'Auvergne, qui, en 1654, établit dans l'hôpital et maladrerie de *St-Jean-Baptiste* du lieu quatre religieux de la charité et six lits pour (ainsi porte la dotation) six pauvres imbéciles ou insensés (3).

(1) *Abrégé historique des hôpitaux*, par l'abbé Recalde.

(2) Rapport de M. Barthélemy à la Chambre des Pairs.

(3) La Champagne avait la gloire d'approvisionner de fous le roi de France. Charles V ayant perdu son fou, écrivit à la ville de Troye de lui en fournir un suivant la coutume. De là bien des proverbes et des dictons sur l'esprit champenois. La naissance de La Fontaine et de Racine aurait dû leur imposer silence.